

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1

Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#04](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

| Forme | Fréquence - Récurrence | Objet | Période |
|---------------------------------------|--|--|--|
| en numéraire (argent) en nature | première demande renouvellement (ou poursuite) | fonctionnement global projets(s)/action(s) | annuelle ou ponctuelle pluriannuelle |

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

État - Ministère
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)

Conseil régional
Direction/Service

Conseil départemental
Direction/Service

Commune ou Intercommunalité
Direction/Service

Établissement public

Autre (préciser)

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

.....

.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

A quelle fédération l'association est-elle affiliée ? (veuillez choisir parmi les listes déroulantes ci-dessous) :

L'association constitue-t-elle une ligue, un comité ou un club ?

- 1 - Clubs ou structures associatives locales
- 2 - Comités et ligues niveau départemental
- 3 - Comités et ligues niveau régional
- 4 - Fédérations ou associations nationales
- 5 - Fédérations ou associations internationales

Pour les ligues, comités régionaux ou départementaux, nombre de clubs fédérés sur le territoire (région, département, etc.) : |_|_|_|_|

Nombre de licenciés de sexe : - féminin :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

| | |
|---|--|
| Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i> | |
| Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i> | |
| Nombre total de salariés : | |
| dont nombre d'emplois aidés | |
| Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) | |
| Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique | |
| Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i> | |

1

5. Budget de l'association demande pluriannuelle Année ~~ou exercice du~~

au Suppression du budget -

demande pluriannuelle

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant |
|---|---------|--|---------|
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | |
| 60 - Achats | | 70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | |
| Achats matières et fournitures | | 73 - Concours publics | |
| Autres fournitures | | 74 - Subventions d'exploitatio n² | |
| | | Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page | |
| 61 - Services extérieurs | | | |
| Locations | | | |
| Entretien et réparation | | | |
| Assurance | | Conseil-s Régional(aux) : | |
| Documentation | | | |
| | | | |
| 62 - Autres services extérieurs | | Conseil-s Départemental (aux) : | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | | |
| Publicité, publication | | | |
| Déplacements, missions | | Communes, communautés de communes ou d'agglomérations: | |
| Services bancaires, autres | | | |
| 63 - Impôts et taxes | | | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | | |
| Autres impôts et taxes | | Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) : | |
| 64 - Charges de personnel | | Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) | |
| Rémunération des personnels | | L'agence de services et de paiement (emplois aidés) | |
| Charges sociales | | Autres établissements publics | |
| Autres charges de personnel | | Aides privées (fondation) | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | | 75 - Autres produits de gestion courante | |
| | | 756. Cotisations | |
| | | 758. Dons manuels - Mécénat | |
| 66 - Charges financières | | 76 - Produits financiers | |
| 67 - Charges exceptionnelles | | 77 - Produits exceptionnels | |
| 68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements | | 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | |
| 69 - Impôt sur les bénéfiques (IS); Participation des salariés | | 79 - Transfert de charges | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |
| Excédent prévisionnel (bénéfice) | | Insuffisance prévisionnelle (déficit) | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³ | | | |

| 86 - Emplois des contributions volontaires en nature | | 87 - Contributions volontaires en nature | |
|---|--|---|--|
| 860 - Secours en nature | | 870 - Dons en nature | |
| 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services | | 871 - Prestations en nature | |
| 862 - Prestations | | | |
| 864 - Personnel bénévole | | 875 - Bénévolat | |
| TOTAL | | TOTAL | |

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Janvier 2022 -

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250603-DEC2025_135-AR

Projet n°

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet-
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ?

Intitulé : Equipements de police municipales des effectifs de la Direction Prévention Tranquillité Publique .

Objectifs : □

Acquisition d'équipements nécessaires à l'activité des effectifs de police municipale en vue d'assurer la sécurité des agents.

Description :

Au sein de la Direction Prévention-Tranquillité Publique, le service de la police municipale est composé de 11 agents de police municipale (catégorie C) et de 2 agents de surveillance de la voie publique (catégorie C), tous encadré par un chef de police municipal (catégorie B) et d'un adjoint (catégorie B).

En 2025, il est projeté l'achat de :

-8 gilets par balles

1 / en acquisition et renouvellement des équipements policiers actuellement des effectifs suite à des recrutements

2/ en prévision des futurs recrutements.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250603-DEC2025_135-AR

Projet n° 1

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire : La totalité du territoire de la commune

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

| | Nombre de personnes | Nombre en ETPT |
|---|---------------------|----------------|
| Bénévoles participants activement à l'action/projet | | |
| Salarié dont en CDI dont en CDD dont emplois aidés ⁴ | | |
| | | |
| | | |
| Volontaires (services civiques ...) | | |

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) au

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

| CHARGES | Montant | PRODUITS | Montant |
|---|------------------|--|------------------|
| CHARGES DIRECTES | | RESSOURCES DIRECTES | |
| - Achats | 2 787.28€ | - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services | |
| Achats matières et fournitures | 8 | - Concours publics | |
| Autres fournitures | | - Subventions d'exploitation 2 | 1393.64€ |
| | | Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page | |
| - Services extérieurs | | | |
| Locations | | | |
| Entretien et réparation | | | |
| Assurance | | Conseil-s Régional(aux) : | |
| Documentation | | | |
| | | | |
| - Autres services extérieurs | | Conseil-s Départemental (aux) : | |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | | | |
| Publicité, publication | | | |
| Déplacements, missions | | Communes, communautés de communes ou d'agglomérations: | 1393.64€ |
| Services bancaires, autres | | | |
| - Impôts et taxes | | | |
| Impôts et taxes sur rémunération | | | |
| Autres impôts et taxes | | Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) : | |
| - Charges de personnel | | Fonds européens (FSE, FEDER, etc.) | |
| Rémunération des personnels | | L'agence de services et de paiement (emplois aidés) | |
| Charges sociales | | Autres établissements publics | |
| Autres charges de personnel | | Aides privées (fondation) | |
| - Autres charges de gestion courante | | - Autres produits de gestion courante | |
| | | Cotisations | |
| | | Dons manuels - Mécénat | |
| - Charges financières | | - Produits financiers | |
| - Charges exceptionnelles | | - Produits exceptionnels | |
| - Dotations aux amortissements, provisions et engagements | | - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | |
| - Impôt sur les bénéfices (IS): Participation des | | | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷ | | | |
| CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET | | RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET | |
| - Charges fixes de fonctionnement | | - Contributions volontaires en nature | |
| - Secours en nature | | - Dons en nature | |
| - Frais financiers | | | |
| - Mise à disposition gratuite de biens et services | | - Prestations en nature | |
| - Autres | | | |
| TOTAL DES CHARGES | | TOTAL DES PRODUITS | |
| - Personnel bénévole | | - Bénévolat | |
| TOTAL | 2 787.28€ | TOTAL | 2 787.28€ |

La subvention sollicitée de **2000** €, objet de la présente demande représente **36.7** % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100.

6. Budget⁵ du projet

Projet n°1

Année

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250603-DEC2025_135-AR



ou exercice du au

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

Janvier 2022 -



| Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention) | Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée | "Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention | Autorité attribuant la subvention | Montant |
|---|--|---|-----------------------------------|---------|
| 22 juillet 2024 | 2024 | | Préfecture des Hauts de Seine | 1000€ |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250603-DEC2025_135-AR

7. Attestations

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 092-219200466-20250603-DEC2025_135-AR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à la liberté d'information s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Jacqueline BELHOMME

représentant(e) légal(e) de la Mairie de MALAKOFF

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci¹.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives², comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)³

inférieur ou égal à 500 000 € supérieur

à 500 000 €

- demander une subvention de : 1393.64 € au titre de l'année ou exercice 2025
 - € au titre de l'année ou exercice
 - € au titre de l'année ou exercice
 - € au titre de l'année ou exercice
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 23/01/2025

à Malakoff

Signature



¹ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

² Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

³ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250603-DEC2025_135-AR



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :